

Service Pénitentiaire

~~R.E. 5373~~
~~R.E. 5424~~
~~R.E. 5425~~

Prison de Ruhengeri

Evadé le 23-8-51 (4 jours d'évasion)
 Repris le 27-8-51

Nom : MashagoOrigine : RuhengeriChefferie : BukuraTerritoire : RuhengeriProfession : TransN° du R.E. : 3323

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 1-8-51Condamné le : 1-8-51 à 2 mois + 2 mois S.P.P.
 100 fr. + 200 fr. P.m. au 1 mois S.P.S.
 2 fr. F.I. au 4 j. e.P.e.

1/4 de peine :

Sorti le : 29-12-51 8-12-52 6-1-52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

lilius 6/152
lilius

LE GARDIEN,
 P.O. Swat



A
PROCES VERBAL

M. Nijs

L'an mil neuf cent cinquante et un, le vingt troisième jour du mois d'août, devant moi Gaupin R.J. administrateur de Territoire, en l'absence du gardien de prison Nijs, comparaît le policier chefferie du nom de RUKERIBUGA, auquel une équipe de sept prisonniers lui fut confié à l'appel de 6h 30 pour présider à la démolition d'un dispensaire vétuste, en ruine.

Nous avons été avisé de l'évasion d'un des détenus dont il avait la surveillance.

Q.- Expliquez-moi comment un des prisonniers a réussi à prendre la fuite?

R.- L'équipe fut dirigée à l'endroit du travail. Le travail avait commencé depuis peu de temps lorsque le détenu MASHAGO ME PRIX me pria de l'autoriser à se rendre un peu à l'écart pour satisfaire un besoin.

Je m'y opposai puisqu'il y avait peu de temps qu'il avait quitté la prison. Néanmoins il ne voulut rien entendre, s'éloigna; mais pour s'enfuir.

Je voulus le poursuivre mais je me suis dis aussitôt qu'en le poursuivant j'en abandonnais les autres; j'ai par là même cessé cette poursuite.

Remarque: Le nommé MASHAGO fut condamné à 4 mois de S.P. + 300 frs d'amende par jugement de police n°67/NIJS, en date du 1er août 1951, du chef de deux vols non qualifiés (concours d'infractions). Il est originaire de Ruhengeri même.

De tout quoi nous avons dressé, et signé le présent procès-verbal aux jour, mois et an comme ci-dessus.

L'Officier de Police Judiciaire,

R. GAUPIN,

u° 1940 1 juil. 7 - 1, Cours Parme
3 Cours Résidence.

Présidence du Rwanda
Commissariat de Police
K I G A L I .

Kigali, le 8 Octobre 1961.

N° 960/Just.
Objet: Evadé MASHOGO.

Vu le 10-10-51 à Ruhengeri

Brux

Monsieur le Gardien de Prison,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je renvoie cette semaine à Ruhengeri le nommé MASHOGO, condamné à 2 + 2 mois de S.P.P. le 1er août dernier par le jugement 67/Rijs à Ruhengeri, réincarcéré à Kigali depuis le 27 août dernier.

Pour Le Gardien de Prison,
Le Commissaire de Police, CASTELAIN, J.

A Monsieur le Gardien de Prison

A

R U H E N G E R I .

REQUISITION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de Police - Ruhengeri

Reg. du M.P. N° 1167/1155

Reg. du rôle. N°

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de Police Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri
de recevoir et emprisonner le nommé MASHAGO fils de Buhumbanor(+)
et de Nyamajigire (en vie, org de la colline Ruhengeri chef
de Karanda Chefferie Imbara Territoire de Ruhengeri
condamné par jugement du Tribunal de Police Ruhengeri
en date du 1 - 8 - 1951 devenu irrévocable le 194

à 1 mois + 2 mois S.P.P. + 100 frs + 100 frs Am. ou 15 frs + 15 S.P.S.
du chef de + 21 frs de F.T. ou 4 francs de C.P.C.

du chef de 2 vols simples différents.

Ruhengeri, le 1 - 8 - 1951.

L'Officier du ministère Public,

